



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU LUNDI 9 JANVIER 2017

Date de convocation et d'affichage : 3 janvier 2017

La séance, présidée par Monsieur Bernard ROBLET, Président, est ouverte à 20 H 00.

Étaient présents :

Mmes AMILHAU Marie-Pierre, BAZIN-MALGRAS Valérie, BERTAIL Sibylle, BETTINGER Sylvianne, BOUCHOT Chantal, CODAZZI Colombe, COLFORT Jacqueline, DUCHENE Annie, FEVRE Dolly, FINET Odile, FRAENKEL-LOCHARD Stéphanie, GARIGLIO Elisabeth, GRAFTEAUX PAILLARD Marie, GRANDPIERRE Elisabeth, GREMILLET Annie, HELIOT COURONNE Isabelle, JOLLIOT Marie-France, LE CORRE Marie-Pierre, LEDOUBLE Catherine, LEMELLE Flavienne, LEROY Marie-Thérèse, MALARMEY Michèle, MARIE Sylvie, MICHEL Sophie, OUADAH Karima, PATELLI Lise, PETIT Sandrine, PHILIPPON Elisabeth, PORTIER-GUERIN Françoise, RABAT ARTAUX Nadia, RICHARD Sophie, ROBERT Isabelle, ROTA Colette, ROTH Michèle, ROUSSELOT Nicole, ROUVRE Annie, SAUBLET SAINT MARS Véronique, SEBBARI Samira, SIMON Véronique, THOMAS Christine, URBAIN Sandrine, ZAJAC Anna

MM. ABEL Jean-Pierre, ARBONA Philippe, ARNAUD Jean-Jacques, BAILLY Jean-Marie, BALLAND Alain, BAROIN François, BAUDOUX Bruno, BEAUSSIER Jean-Marie, BERTHOLLE Jean-Paul, BILLET André, BLANCHARD Dominique, BLASCO Thierry, BLASSON Christian, BOISSEAU Dominique, BRANLE Christian, BRET Marc, CASTEX Jean-Marie, CHAMPAGNE Anicet, CHAPLOT Roland, CHEVALIER Bertrand, COTEL Philippe, COURTOIS Jean-Christophe, DE VILLEMEREUIL Gérard, DEHAUT Francis, DELAITRE Guy, DEMOISSON Daniel, DENIS Valéry, DEON Philippe, DESROUSSEAUX Pascal, DRAGON Jean-Luc, FARINE Bruno, FRAPIN David, GABRIEL Martin, GACHOWSKI Jacques, GAILLARD Paul, GANTELET Bruno, GARNERIN David, GATOUILLAT Marcel, GAURIER Claude, GERARD Fabien, GIRARD Marc, GIRARDIN Olivier, GONVALVES José, GRIENENBERGER Daniel, HANDEL William, HONORE Nicolas, HUBINOIS Alain, HUMBERT Christophe, KISSERLI Jean-Marie, LANDREAT Pascal, LECLERC Jean-Claude, LEIX Jean-François, LEPRINCE Didier, MANDELLI François, MARTINOT Bruno, MEIRHAEGHE Jean-François, MENUET Gérard, MOCQUERY Bernard, MOCQUERY Philippe, MOCQUERY Régis, MONTAGNE Jean-Jacques, MOSER Alain, MOUILLEFARINE Jean-Claude, PARIGAUX Jean-Louis, PEUCHERET Alain, POTTIER Denis, RAGUIN Jacky, REHN Yves, RESLINSKI Jean-François, RICHARD Olivier, RIGAUD Jacques, ROBLET Bernard, ROYERE Raynald, RUDENT Michel, SAINTON Michel, SAUNOIS Serge, SCHMITT Philippe, SEBEYRAN Marc, SPILMANN Marcel, SYDOR Dimitri, THIBAUT Christian, TRIBOT Philippe, TRUELLE Hubert, VAN de ROSTYNE Alain, VAN DE WALLE Robert, VETTER Claude, VIART Jean-Michel, VOLHUER Michel, ZWALD Jérémy

Sont excusés et ont donné pouvoir : Brigitte LEYMBERGER à Marc SEBEYRAN, Olivier DUQUESNOY à David GARNERIN, Bruno SUBTIL à Philippe ARBONA

Excusé et représente : Gilbert FAURE par Martine CHODLEWSKI,

Absente : Marie-Françoise PAUTRAS

Le Conseil Communautaire a choisi comme secrétaire de séance Madame Stéphanie FRAENKEL-LOCHART

DELIBERATION N°1	Élection du Président
RAPPORTEUR	Le Président

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 9 JANVIER 2017

ELECTION DU PRESIDENT

Exposé :

Dans le cadre de la mise en œuvre du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale prévue à l'article 35 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 dite « loi NOTRe », la communauté d'agglomération Troyes Champagne Métropole a été créée au 1^{er} janvier 2017 par fusion de la communauté d'agglomération du Grand Troyes, de la communauté de communes Seine Barse, de la communauté de communes Bouilly-Mogne-Aumont et de la communauté de communes Seine Melda Coteaux, avec par ailleurs extension de son périmètre à 6 communes de la Communauté de communes Portes du Pays d'Othe.

En application du V de l'article L. 5211-41-3 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), applicable par renvoi de l'article 35 de la loi NOTRe, il apparaît, d'une part, que le mandat des conseillers communautaires des communautés fusionnées s'achève lors de l'installation du conseil communautaire de la Communauté issue de la fusion, c'est-à-dire lors de la présente séance et, d'autre part, que jusqu'à l'élection du nouveau Président lors de cette séance, la présidence de l'Etablissement est provisoirement assurée par le plus âgé des présidents des Communautés ayant fusionné.

La séance d'installation du Conseil communautaire comporte donc notamment à son ordre du jour l'élection du Président.

Conformément au renvoi opéré par l'article L. 5211-2 du CGCT, les articles L. 2122-7 et L. 2122-7-1 du même Code sont applicables.

En application des dispositions précitées, l'élection du Président a lieu au scrutin secret et à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Exposé :

Au bénéfice de ces informations, je vous propose :

- **DE FAIRE APPEL aux candidatures,**
- **DE PROCEDER à l'élection du Président selon les modalités susvisées**

Vu le procès-verbal de l'élection des membres du Bureau annexé à la présente délibération,

Vu les résultats du scrutin,

- **DE PROCLAMER Monsieur François BAROIN, Président**

Affiché le 11 janvier 2017